

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 27 février 2023

Délibération n° CP-2023-2040

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Equipements culturels - Scènes de rayonnement national et international - Attribution de subventions pour l'année 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Madame Véronique Moreira

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 10 février 2023

Secrétaire élu(e) : Nathalie Dehan

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, M. Quiniou, M. Ray, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : Mme Brossaud (pouvoir à M. Badouard), M. Camus (pouvoir à Mme Groperrin), Mme Nachury (pouvoir à Mme Croizier), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Runel (pouvoir à M. Benzeghiba), M. Van Styvendael (pouvoir à M. Longueval).

Commission permanente du 27 février 2023**Délibération n° CP-2023-2040**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Equipements culturels - Scènes de rayonnement national et international - Attribution de subventions pour l'année 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 8 février 2023, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Objectifs de la Métropole de Lyon

Conformément à la délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021 sur la stratégie culturelle métropolitaine 2021-2026, la Métropole soutient 4 équipements de centralité qui font l'objet de financements croisés entre partenaires publics : l'Opéra national de Lyon, le Théâtre national populaire (TNP) de Villeurbanne, la Maison de la danse et le Théâtre des Célestins.

Par les potentialités qu'ils offrent et les moyens dont ils disposent, ces établissements participent de la vitalité culturelle du territoire. Ils contribuent à développer une politique culturelle riche et diverse :

- en proposant une programmation artistique qui mêle la scène locale, nationale et internationale,
- en menant une politique d'élargissement des publics par des rencontres, ateliers et actions de médiation,
- en participant à la structuration des filières du spectacle vivant par des activités de production, coproductions, accueil en résidence et partage de ressources.

II - Les modalités de soutien de la Métropole pour 2023

Le soutien de la Métropole à ces équipements prend la forme d'une subvention de fonctionnement (impliquant, pour la structure, d'être assujettie à la taxe sur les salaires).

Il peut aussi prendre la forme, le cas échéant et sous la condition d'être expressément prévue dans la convention, d'une subvention qualifiée de complément de prix, assujettie à la TVA réduite de 2,1 %, permettant aux équipements de vendre les billets en dessous du prix de revient, pour rendre les spectacles accessibles au plus grand nombre.

Les structures font l'objet d'un conventionnement avec la Métropole précisant, notamment, les modalités de versement de la subvention.

III - Propositions de financement pour l'année 2023

1° - L'Opéra national de Lyon

L'Opéra national de Lyon est une association dirigée par Richard Brunel qui a succédé à Serge Dorny à partir du 1^{er} septembre 2021. L'Opéra national de Lyon poursuit des missions en termes de production, de création et d'accueil d'artistes en résidence, de diffusion et d'implication territoriale dans le domaine lyrique, chorégraphique et de concert. Appartenant au réseau des opéras nationaux, il reçoit le soutien du ministère de la Culture, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la Ville de Lyon et de la Métropole.

L'Opéra national de Lyon est le plus gros employeur de la région dans le domaine artistique. L'effectif permanent de l'opéra est de 314 postes (107 au titre de l'association et 207 mis à disposition par la Ville de Lyon), dont 67 personnels administratifs, 95 personnels techniques et 152 personnels artistiques (orchestre, ballet, chœur). L'effectif total, en équivalent temps plein (ETP) et prenant en compte les non permanents, s'élève ainsi à 410. Les ressources financières issues du secteur privé font l'objet d'une attention constante ; ce secteur est suivi par un service spécifique, sous l'autorité du directeur général.

La saison 2021-2022 a attiré plus de 104 000 spectateurs, toutes propositions confondues (programmation opéra, danse, opéra underground, concert - hors programmation scolaire), et près de 44 000 spectateurs dans le cadre de la programmation Opéra de Lyon en tournée. La coopération avec plus de 60 structures partenaires dans les champs de l'éducation populaire, du développement local, de l'insertion socioprofessionnelle ou encore de la santé, a permis de mettre en œuvre des actions culturelles et artistiques sur-mesure, dans et hors les murs, avec des publics variés. De plus, l'Opéra national de Lyon propose des visites et événements gratuits tout au long de l'année (journée portes ouvertes, conférences et rencontre, Festival du péristyle, Opéra sous les étoiles, etc.). Au total, plus de 52 000 personnes ont participé à ces actions et 9 700 élèves ont assisté à des représentations scolaires.

Le budget prévisionnel 2023 de l'Opéra national de Lyon est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
charges d'activités	10 497 634	produits artistiques	6 160 592
achat liés au théâtre en ordre de marche	864 404	dotations et subvention d'équilibre	28 334 395
services extérieurs	3 820 684	<i>ministère de la Culture</i>	- 437 532
autres services extérieurs	1 780 509	<i>direction régionale des affaires culturelles (DRAC)</i>	6 043 817
impôts et taxes	167 982	<i>Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA)</i>	2 309 198
charges de personnel	18 721 793	<i>commune / Ville de Lyon</i>	10 000 000
dotations aux amortissements	672 781	<i>personnel mis à disposition par la commune</i>	7 464 922
		<i>Métropole</i>	2 919 391
		<i>autres subventions dont aide CNM</i>	34 600
		<i>sponsoring ou mécénat</i>	500 000
		<i>autres produits</i>	100 000
		<i>autres produits dont exonération URSSAF</i>	50 000
		<i>produits exceptionnels</i>	200 000

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
		transfert de charges et reprises sur provisions	570 000
Total	36 525 788	Total	35 914 987

Pour l'année 2023, il est proposé que la Métropole reconduise sa subvention "complément de prix" à l'Opéra national de Lyon au même montant qu'en 2022, soit 2 919 391 € TTC, représentant 7,8 % du budget.

Pour mémoire, la subvention de la Métropole avait diminué de 3 % en 2016 puis à nouveau de 3 % en 2017. Elle est stable depuis.

2° - Le TNP dénommé Théâtre de la Cité - Villeurbanne

Centre dramatique national (CDN) situé à Villeurbanne et géré par la société à responsabilité limitée (SARL) Théâtre de la Cité - Villeurbanne, le TNP est dirigé par Jean Bellorini. Le CDN présente, chaque année, une ou plusieurs créations de son directeur et de ses artistes associés et programme, en co-production ou simple accueil, des créations représentatives de la vitalité de la scène nationale et européenne.

Il mène, en outre, un travail de sensibilisation du public (visites, rencontres, ateliers ou petites formes proposées sur le territoire) et d'action culturelle auprès de personnes des secteurs de la santé, du handicap, de la cohésion sociale ou du monde du travail. Des projets spécifiques ont également été élaborés pour donner lieu à des travaux d'écriture, de pratique théâtrale, de construction de maquettes de décor et de création avec des scolaires, des étudiants et des habitants du territoire.

L'effectif moyen du TNP en ETP est de 107 personnes, dont 70 salariés permanents.

Le budget prévisionnel 2023 du TNP est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
charges d'activités (programmation, résidence, médiation, etc.)	4 144 920	produits artistiques	2 268 070
frais de fonctionnement	1 952 052	subvention ministère de la Culture	4 530 387 (4 625 000 TTC)
masse salariale	3 588 770	subvention Ville de Villeurbanne	2 064 682 (2 108 040 TTC)
charges financières	1 000	subvention Métropole	446 523 (455 900 TTC)
dotation aux amortissements	303 000	subvention Région AURA	342 801 (350 000 TTC)
dotation aux provisions pour risque et charges	-	autres produits de gestion	48 193
communication	220 000	transferts de charges et reprises sur provisions	15 000
personnel d'accueil non permanent	200 580	quote part des subventions d'investissement	232 935
autres charges	29 000	produits financiers	5 000
Total	10 439 321	Total	9 953 590

Pour l'année 2023, il est proposé que la Métropole reconduise sa subvention complément de prix au TNP au même montant qu'en 2022, soit 455 900 € TTC, ce qui représente environ 4,3 % du budget.

Pour mémoire, la subvention de la Métropole avait diminué de 3 % en 2016 puis de 6 % en 2017. Elle est stable depuis.

Le changement de direction en 2020 a donné lieu au renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Métropole, la Ville de Villeurbanne, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'État et le TNP. Cette convention présente, notamment, les grandes orientations du projet artistique et culturel de Jean Bellorini et couvre la période de son mandat (2020-2023). La reconduction ou non du mandat de Jean Bellorini sera annoncée par l'État, après avis des collectivités partenaires, au printemps 2023. En cas de renouvellement, l'élaboration d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs devra être engagée par la suite.

3° - La Maison de la danse

Située à Lyon 8ème et gérée sous la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), la Maison de la danse est dirigée par Tiago Guedes, qui a succédé à Dominique Hervieu au 1^{er} septembre 2022. Sont inscrites dans son projet artistique des missions de diffusion, notamment au travers de l'accueil de compagnies de danse contemporaine, urbaine, classique, néo-classique, traditionnelle, moderne, avec une attention particulière portée à la création contemporaine française et internationale.

La Maison de la danse est, en outre, labellisée Pôle européen de création (Maison de la Danse/Biennale de la danse/Ateliers) permettant de couvrir toute la chaîne du spectacle vivant (recherche, production, diffusion, médiation) pour atteindre la taille des plus importants "pôle-danse" mondiaux.

La Maison de la danse mène un travail d'éducation artistique et culturelle permanent avec des actions de préparation aux spectacles, des visites et découverte des métiers, des bords de scènes, ou encore des vidéo-conférences. Par ailleurs, dans le cadre du Pôle régional d'éducation artistique et culturel (PREAC) danse et arts du mouvement, dont la Maison de la danse assure la coordination, des formations sont données à différents professionnels (éducation nationale, artistes, professionnels de l'éducation populaire).

L'effectif salarié est de 58 ETP, dont 54 permanents ETP.

La Métropole est signataire d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec la Ville de Lyon et la Maison de la danse couvrant la période 2022-2023. Elle sera retravaillée en 2023 de manière à prendre en compte le projet du nouveau directeur.

Le budget prévisionnel 2023 de la Maison de la danse est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
charges d'activités (programmation, résidence, médiation, etc.)	2 521 904	produits artistiques	2 962 519
achats liés au théâtre en ordre de marche	115 000	subventions affectées	413 730
services extérieurs	342 500	<i>ministère de la Culture</i>	120 000
autres services extérieurs	634 800	<i>DRAC</i>	249 330
impôts et taxes	104 796	<i>commune</i>	2 400
charges de personnel	2 839 000	<i>Institut français - soutien Numeridanse</i>	10 000
charges financières	51 000	<i>Centre national de la danse (CND)</i>	32 000
dotations aux amortissements	90 000	dotations et subventions d'équilibre	2 648 151
dotation aux provisions pour risque et charges	1 000	<i>DRAC</i>	1 099 000

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
		<i>dont subvention exceptionnelle Covid</i>	44 250
		<i>Région AURA</i>	200 000
		<i>Métropole</i>	318 401
		<i>Ville de Lyon</i>	965 000
		<i>Ville de Lyon - subvention exceptionnelle</i>	21 500
		<i>sponsoring ou mécénat</i>	430 000
		<i>autres produits</i>	234 000
		<i>insertion publicitaire</i>	3 000
		<i>location</i>	231 000
		<i>produits financiers</i>	1 600
		<i>transferts de charges et reprises sur provisions</i>	10 000
Total	6 700 000	Total	6 700 000

Pour l'année 2023, il est proposé que la Métropole soutienne la Maison de la danse par une subvention complément de prix du même montant qu'en 2022, soit 318 401 € TTC. Ce montant représente 4,7 % du budget.

Pour mémoire, la subvention de la Métropole avait diminué de 3 % en 2016, de 6 % en 2017, puis de 3 % en 2018. Elle est stable depuis.

4° - Les Célestins - Théâtre de Lyon

Théâtre lyonnais géré en régie municipale et dirigé par Claudia Stavisky et Pierre-Yves Lenoir, ce lieu de diffusion est aussi un lieu de création répondant au même cahier des charges que celui d'un centre dramatique national. L'effectif est de 85 ETP dont 62 ETP permanents.

En termes d'accueil de spectacles, la programmation reflète la création contemporaine nationale et internationale. Ce théâtre favorise également le croisement d'œuvres avec des structures repérées de grandes métropoles européennes (Barcelone, Berlin, Turin, etc.).

Les Célestins - Théâtre de Lyon mène des actions culturelles, artistiques et pédagogiques en direction du milieu scolaire, du collège à l'université (visites, ateliers voix, lecture, pratique théâtrale), et hors milieu scolaire (bords de scène, visites guidées, rencontres avec les troupes artistiques, etc.) en direction de tous les publics.

Le budget prévisionnel 2023 du théâtre des Célestins est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
charges d'activités	3 874 120	produits artistiques	2 517 220
achats liés au théâtre en ordre de marche	264 200	dotations et subventions	5 652 450
services extérieurs	338 890	DRAC - action culturelle	25 006
autres services extérieurs	375 530	Métropole	265 334

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
impôts et taxes	15 630	DIRRECTE (chômage partiel / ONDA / ENSATT)	56 500
charges de personnel	3 370 800	commune	5 305 610
autres charges de gestion courante	21 600	sponsoring ou mécénat	250 000
dotation aux amortissements	260 000	autres produits	38 000
		transferts de charges et reprises sur provisions	63 100
Total	8 520 770	Total	8 520 770

Pour l'année 2023, il est proposé que la Métropole soutienne les Célestins - Théâtre de Lyon par une subvention du même montant qu'en 2022, soit 265 334 €. Cette subvention représente environ 3 % du budget.

Pour mémoire, la subvention de la Métropole avait diminué de 3 % en 2016, de 6 % en 2017, puis de 3 % en 2018. Elle est stable depuis.

IV - Synthèse des subventions proposées par la Métropole en 2023 (montants identiques à 2022)

Structures	Montant 2023 (en € TTC)
Opéra national de Lyon (subvention complément prix)	2 919 391
TNP - Théâtre de la Cité Villeurbanne (subvention complément prix)	455 900
Maison de la danse (subvention complément prix)	318 401
Les Célestins - Théâtre de Lyon	265 334
Total	3 959 026

Il est donc proposé à la Commission Permanente d'attribuer des subventions de fonctionnement ou des subventions en complément de prix aux équipements culturels - scènes de rayonnement national et international - précités pour un montant global 3 959 026 € TTC au titre de l'année 2023 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2023, de subventions de fonctionnement ou de subventions en complément de prix pour un montant global de 3 959 026 € TTC :

- 2 919 391 € pour l'Opéra national de Lyon,
- 455 900 € pour le TNP de Villeurbanne,
- 318 401 € pour la Maison de la danse,
- 265 334 € pour les Célestins - Théâtre de Lyon.

b) - les conventions financières à passer entre la Métropole et chacune des structures suivantes, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions : l'Opéra national de Lyon, le TNP dénommé Théâtre de la Cité Villeurbanne, Les Célestins - Théâtre de Lyon et la Maison de la danse.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 3 959 026 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P33O4750A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 février 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230227-300964-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 février 2023 Date de réception préfecture : 28 février 2023
